



**Réunion extraordinaire du conseil
PROCÈS-VERBAL**

**le mardi 9 août 2022
11 h 00**

- Conseil: Paula Assaly, maire
Lawrence Bogue, conseiller
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Robert Lefebvre, conseiller
Yves Paquette, conseiller
- Absence motivée: Antonios Tsourounakis, conseiller
- Personnel présent: Samuel Cardarelli, directeur général par intérim et directeur des loisirs et du tourisme
Myriam Longtin, greffière
Yvan Ruel, coordonnateur aux communications
- Personne-ressource: Colin Baxter, avocat, Conway litigation

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 11 h 00.

Réunion tenue à distance et disponible en direct par l'entremise de Microsoft Teams.

R-216-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'ouvrir la réunion à 11 h 00.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

R-217-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclarations de conflits d'intérêts

3.1 Paula Assaly - Directives aux avocats, réf. : Assaly c. La Corporation de la Ville de Hawkesbury et John Saywell

Madame le maire Paula Assaly déclare un conflit d'intérêts sur le sujet qui sera discuté à huis clos en raison du litige en cours.

4. Réunion à huis clos

Mme le maire Assaly demande au conseiller Yves Paquette de présider la réunion et elle quitte à 11 h 02.

R-218-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 11 h 03 pour discuter de l'article 4.1 selon le paragraphe 239 (2) f) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* car les discussions concernent des conseils qui sont protégés par le secret professionnel d'un avocat.

Adoptée

R-219-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu que le Conseil retourne en réunion publique à 11 h 30.

Adoptée

4.1 Directives aux avocats, réf. : Assaly c. La Corporation de la Ville de Hawkesbury et John Saywell

R-220-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'entériner les directives données à huis clos à l'avocat.

Adoptée

5. Ajournement

R-221-22

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 11 h 31.

Adoptée

Paula Assaly, maire

Myriam Longtin, greffière